



Addis Abeba, le Lundi 12 Octobre 2020

**Commission N°1 d'aide financière exceptionnelle COVID-19 du 12 Octobre 2020
2020/2021**

Feuille d'émergence :

ETAT DES PRESENCES A la commission d'aide financière du 29/09/2020						
		NOM	PRENOM	FONCTION	SUPPLEANT	SITUATION
1	Monsieur	RAGUZ	Jean-Luc	PROVISEUR		présent
2	Monsieur	PARRA	Thomas	DAF		présent
3	Monsieur	HABCHI	Omar	PROVISEUR ADJOINT		présent
4	Monsieur	LAVIEVILLE	Xavier	DIRECTEUR D'ECOLE		présent
5	Monsieur	TARDY-JOUBERT	Hubert	COCAC		présent
6	Monsieur	RIOM	Julien	CONSUL		présent
7	Monsieur	COILLOT	Gérard	PROFESSEUR ELU au CC		absent
8	Madame	KASSAHUN	Agare	Membre élu au CE		Présente
9	Monsieur	GROUME	Abebe	PRESIDENT DE L'APE et ELU au CC		absent
10	Madame	SOSINA	Shewangizaw	Membre élu au CC, Représentante des Parents Éthiopiens		absent
11	Madame	ENDALE	Eyerusalem	Membre Elu au CC, Représentante des Parents Tiers au		absent
12	Monsieur	TAMRAT	Mikael	Membre du Bureau l'APE		absent

La séance est ouverte à **17h30** sous la Présidence de Monsieur Hubert TARDY-JOUBERT, COCAC, selon l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

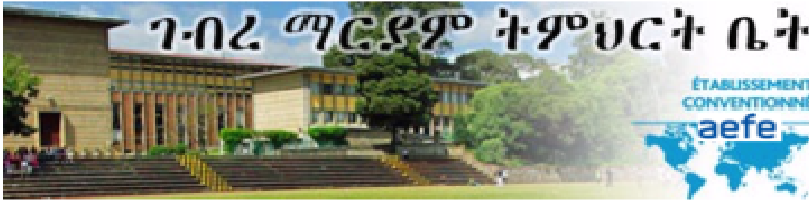
1. Attribution des aides financières exceptionnelles au COVID-19, 2ème commission

1- Accueil

Monsieur TARDY-JOUBERT installe la commission d'aide financière exceptionnelle

Il nous précise qu'il a reçu un mail de la part de Monsieur GROUM, président de l'APE, stipulant aux membres de la commission qu'il ne participera pas à cette dernière en donnant différents arguments.

Monsieur TARDY-JOUBERT remercie Madame KASSAHUN d'avoir accepté de venir en qualité de représentante des parents d'élève au conseil d'établissement



2- Désignation du Secrétaire de séance :

Monsieur TRADY-JOUBERT propose à Monsieur RAGUZ le rôle de secrétaire de séance qu’il accepte

3- Adoption et rappels des critères d’attribution

Monsieur le président de la commission rappelle que cette 2^{ème} commission a pour but de permettre, en respectant les critères initiaux, de pouvoir réexaminer les dossiers qui étaient incomplets ou de nouveaux dossiers complets. Il rappelle les critères définis précédemment qui ont permis d’analyser les dossiers :

- Les dossiers qui ne sont pas remplis et pour lesquels seul un mail sans aucune autre pièce n’a été fournie, ne seront pas recevables. **Pour rappel les parents disposaient de deux semaines supplémentaires pour répondre aux conditions demandées et aux exigences attendues.**

-Les dossiers qui sont remplis, mais pour lesquels manquent encore des pièces justificatifs ou de lien avec la crise du COVID-19, seront jugés non recevables. Enfin les dossiers complets et justifiés feront dans ce cas l’objet d’une validation directe.

Nous procédons par la suite à l’analyse de l’ensemble des dossiers recevables et complétés, le reste ayant fait l’objet d’un tri préalable avant la commission afin de gagner du temps lors des études.

4- Analyse et attribution des aides.

La commission étudie l’ensemble des dossiers avec une présentation détaillée par Monsieur PARRA, le DAF de l’établissement.

Vous trouverez ci-joint le tableau récapitulatif des dossiers étudiés à la première commission et celui qui clôture les validations finales :

Le Tableau de la 1^{ère} commission

Tableau récapitulatif des dossiers étudiés					
				Familles Ethiopiennes	Nationalités Tierces
Dossiers Validés	nombre de familles	38	TOTAL	1 138 152 ETB	8 222 €
	nombre d'enfants concernés	80	soit	26 291 €	
Dossiers à compléter	nombre de familles	57	TOTAL	1 477 632 ETB	15 462 €
	nombre d'enfants concernés	113	soit	34 133 €	
Dossiers rejetés	nombre de familles	41	TOTAL	1 447 080 ETB	5 478 €
	nombre d'enfants concernés	85	soit	33 428 €	
NB Dossiers Total	nombre de familles	136	TOTAL pour le LGM	4 062 864 ETB	
	nombre d'enfants concernés	278	soit total en euros	93 852 €	29 162 €

Le Tableau de la 2^{ème} commission

Tableau récapitulatif des dossiers étudiés 2ème commission					
				Familles Ethiopiennes	Nationalités Tierces
Dossiers Validés	nombre de familles	68	TOTAL	1 974 432 ETB	14 480 €
	nombre d'enfants concernés	140	soit	45 609 €	
Dossiers à compléter	nombre de familles	30	TOTAL	763 440 ETB	9 204 €
	nombre d'enfants concernés	60	soit	17 635 €	
Dossiers rejetés	nombre de familles	41	TOTAL	1 389 336 ETB	5 478 €
	nombre d'enfants concernés	85	soit	33 094 €	
NB Dossiers Total	nombre de familles	139	TOTAL pour le LGM	4 127 208 ETB	
	nombre d'enfants concernés	285	soit total en euros	96 338 €	29 162 €

Total de l'aide validée	Total EUROS	60 089 €
-------------------------	-------------	----------

Vous pouvez constater que le nombre de familles validées est passé de **38 à 68 soit +20**

Vous pouvez constater que le nombre d'enfants est passé de **80 à 140 soit +60**

Le montant de l'aide totale, accordées aux familles éthiopiennes et aux familles Tierces incluses passent **de 34513€ à 60089€.**

L'assemblée valide l'ensemble des décisions en vue d'être présentées à qui de droit.

Séance levée à : 18h45

Le Secrétaire

M Jean-Luc RAGUZ



Le Président

Hubert TARDY-JOUBERT